

## COMMUNE D'ILLFURTH

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 juin 2020 à 20 heures à la maison des œuvres.

Sous la présidence de Monsieur Christian SUTTER, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Pierre-Paul KIENTZ, Adjoint - Bertrand MARCONNET, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Emilie ERISMANN, Régine DOLLE, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Olivier BELLOUIN.

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la 2<sup>ème</sup> séance de la nouvelle mandature à 20h00 heures. Il souhaite la bienvenue au public, aux conseillers municipaux et excuse la presse.

### ORDRE DU JOUR

1. Mise en place des commissions communales
2. Désignation des représentants à différents organismes
  - 2.1. Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers
  - 2.2. Comité de Jumelage Illfurth Sundgau/Kombissiri
  - 2.3. Association Foncière
  - 2.4. Association municipale des sociétés locales
3. Désignation des délégués
  - 3.1. Association des communes forestières du Haut-Rhin
  - 3.2. Centre National d'Action Sociale
4. Zac Centre
  - 4.1. CRACL 2019
  - 4.2. Avenant
5. Finance Mise en place du dispositif de paiement par internet
6. Déconfinement
  - 6.1. Ouverture des écoles
  - 6.2. Mise en place 2s2c
7. Divers

Le maire précise qu'une note de synthèse sera jointe à chaque convocation du conseil pour permettre à chaque conseiller de statuer en toute connaissance de cause.

## 1. Mise en place des commissions communales

Le maire informe que 12 commissions sont créées. Chaque commission devra nommer un rapporteur lors de la première réunion d'installation. Les commissions seront aussi ouvertes aux administrés. Il précise qu'il souhaite que chaque conseiller soit représenté au minimum dans deux commissions.

Le maire est président de chaque commission. Chaque adjoint en pilote quelques-unes et chacun en donne un aperçu des interventions.

| <b>Commissions</b>       | <b>Domaines d'intervention</b>   | <b>Vice-Président</b> |
|--------------------------|--|-----------------------|
| Technique                | Suivi des travaux (voirie, réseaux, bâtiments, fleurissement) cimetière.   | Benoit<br>GOEPFERT    |
| Urbanisme                | Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).   | Benoit<br>GOEPFERT    |
| Finances                 | Gestion financière de la commune (élaboration et suivi du budget).   | Benoit<br>GOEPFERT    |
| Vie sociale              | Lien avec les organismes caritatifs ou d'assistance sociale.<br>Organisation annuelle de la fête de Noël pour les aînés, organisation d'actions caritatives (collecte de la banque alimentaire, ...).                    | Danielle<br>BUHLER    |
| Vie Associative          | Représentation de la commune auprès des associations locales.<br>Organisation de manifestations communales non culturelles (salon des miniatures, fête des rues, fête de l'été,...).<br>Gestion de la maison des œuvres. | Danielle<br>BUHLER    |
| Environnement            | Energie, consommations énergétique des bâtiments publics, éclairage public, réflexion sur la végétalisation des espaces publics, gestion des espaces verts.<br>Déplacements doux.  | Fabienne<br>BAMOND    |
| Jeunesse                 | Suivi des affaires scolaires (écoles, collège, rythmes scolaires,...).<br>Animation du conseil municipal des enfants   | Fabienne<br>BAMOND    |
| Vie économique           | Développement économique, organisation des marchés, relation avec les commerçants, artisans, professions libérales et autres acteurs économiques.  | Jean<br>WEISENHORN    |
| Aménagement centre-ville | Aménagement et réorganisation du centre-ville.   | Jean<br>WEISENHORN    |
| Vie citoyenne            | Journées citoyennes, participation citoyenne, concours village fleuri, sécurité.   | Pierre-Paul<br>KIENZT |
| Culture                  | Organisation de manifestations communales à caractère culturel (concerts, conférences, salon du livre régional, expositions,...), suivi des manifestations relatives au patrimoine local. Bibliothèque.                  | Pierre-Paul<br>KIENZT |
| Communication            | Site internet, réseaux sociaux, bulletin communal, « Illfurth Infos », affichage communal.   | Pierre-Paul<br>KIENZT |

## **Délibération : Mise en place des commissions communales**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21 ainsi que l'article L.2121-22

**Après** avoir entendu les explications de Monsieur le maire

**Après** en avoir délibéré

### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Décide** d'instaurer des commissions communales chargées de l'examen des dossiers en rapport avec leur thématique

**Dit** que les membres ne seront pas désignés par vote secret, conformément à l'article L.2121-21, dernier alinéa au Code Général des Collectivités Territoriales

**Fixe** les commissions et les membres des commissions comme suit :

#### **1<sup>ère</sup> commission – TECHNIQUE**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Benoît GOEPFERT

Membres : Olivier BELLOUIN – Pierre GANSER – Pierre LEHE – Sylvie PERRIN -  
Anne SEITHER – Benoit WOLF

#### **2<sup>ème</sup> commission – URBANISME**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Benoit BOEPFERT

Membres : Eric APTEL – Fabienne BAMOND - Véronique GEHIN –  
Pierre-Paul KIENTZ – Jean WEISENHORN – Benoit WOLF

#### **3<sup>ème</sup> commission – FINANCE**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Benoit BOEPFERT

Membres : Fabienne BAMOND – Olivier BELLOUIN – Bertrand MARCONNET -  
Jean WEISENHORN

#### **4<sup>ème</sup> commission – VIE SOCIALE**

Président : Christian SUTTER

Vice-présidente : Danielle BUHLER

Membres : Régine DOLLE - Emilie ERISMANN – Véronique GEHIN –  
Martine KLEINMANN

**5<sup>ème</sup> commission – VIE ASSOCIATIVE**

Président : Christian SUTTER

Vice-présidente : Danielle BUHLER

Membres : Régine DOLLE - Emilie ERISMANN - Pierre GANSER –  
Pierre-Paul KIENTZ - Carine TSCHIEMBER

**6<sup>ème</sup> commission – ENVIRONNEMENT**

Président : Christian SUTTER

Vice-présidente : Fabienne BAMOND

Membres : Eric APTEL - Danielle BUHLER –Véronique GEHIN –  
Pierre Paul KIENTZ - Sylvie PERRIN –Anne SEITHER

**7<sup>ème</sup> commission – JEUNESSE**

Président : Christian SUTTER

Vice-présidente : Fabienne BAMOND

Membres : Régine DOLLE - Emilie ERISMANN

**8<sup>ème</sup> commission – VIE ECONOMIQUE**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Jean WEISENHORN

Membres : Olivier BELLOUIN - Danielle BUHLER - Pierre GANSER -  
Anne SEITHER - Carine TSCHIEMBER - Benoit WOLF

**9<sup>ème</sup> commission – AMENAGEMENT CENTRE-VILLE**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Jean WEISENHORN

Membres : Fabienne BAMOND – Pierre GANSER – Véronique GEHIN -  
Benoit GOEPFERT – Bertrand MARCONNET – Sylvie PERRIN -  
Carine TSCHIEMBER

**10<sup>ème</sup> commission – VIE CITOYENNE**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Pierre-Paul KIENTZ

Membres : Véronique GEHIN – Martine KLEINMANN – Sylvie PERRIN -  
Anne SEITHER

**11<sup>ème</sup> commission – CULTURE**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Pierre-Paul KIENTZ

Membres : Fabienne BAMOND

**12<sup>ème</sup> commission – COMMUNICATION**

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Pierre-Paul KIENTZ

Membres : Fabienne BAMOND

-----

## 2. Désignation des représentants à différents organismes

### **Délibération : Désignation de représentants à d'autres organismes**

Suite aux explications de Monsieur le Maire

Après délibération

Le conseil municipal

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 19 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

Désigne, par scrutin ordinaire à main levée, les représentants aux organismes suivants :

#### **Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers**

Christian SUTTER, maire

Quatre délégués : Pierre GANSER, Pierre LEHE, Bertrand MARCONNET, Carine TSCHIEMBER

#### **Comité de jumelage Illfurth Sundgau /Kombissiri**

Christian SUTTER, maire ou son représentant

Deux délégués : Régine DOLLE, Martine KLEINMANN

#### **Association foncière Illfurth**

Christian SUTTER, maire

1 délégué : Benoit WOLF

#### **Association municipale des sociétés locales**

Trois délégués : Danielle BUHLER – Emilie ERISMANN – Pierre-Paul KIENTZ

#### **Association des communes forestières**

Titulaire : Pierre-Paul KIENTZ - Suppléant : Sylvie PERRIN

#### **Correspondant défense**

Benoît GOEPFERT

#### **Centre National d'Action sociale**

Pierre Paul KIENTZ

#### **Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – Agence Technique Départementale ADAUHR – ATD 68**

Titulaire : Christian SUTTER – Suppléant : Jean WEISENHORN

-----

### 3. ZAC CENTRE

#### 3.1 CRACL 2019

Monsieur Benoit GOEPFERT récapitule le rapport transmis par CITIVIA SEM. Il reste à effectuer les travaux d'adaptation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement. Il resterait à la charge de la commune une participation à hauteur de 38 000 €.

#### Délibération – ZAC Centre Compte rendu d'activité à la collectivité 2019

VU les dispositions du code de l'urbanisme et du code général des collectivités territoriales  
VU la délibération du conseil municipal du 20 février 2006, approuvant le bilan de la concertation et créant la ZAC Centre

VU la délibération du 15 mai 2006, par laquelle le conseil municipal désigne la SEMHA, nouvelle dénomination CITIVIA SEM, comme concessionnaire d'aménagement après avoir entendu les explications de monsieur Benoit GOEPFERT après en avoir délibéré

le conseil municipal

pour 19

contre 0

abstention 0

**APPROUVE** le compte-rendu d'activités à la collectivité 2019, qui présente les réalisations et les dépenses de l'année 2019 ainsi que les prévisions des réalisations et des dépenses restantes ; ce document est annexé à la présente délibération.

**Prend acte** qu'il reste un solde estimatif de 38 000 € de la participation communale.

#### 3.2 Avenant N° 5

Il a été constaté que les réseaux n'ont pas été mis au bon endroit ce qui a retardé la construction des deux derniers bâtiments.

En raison du confinement les transactions n'ont pu aboutir dans les délais et les régularisations foncières ne pourront pas être faites avant la date d'échéance de l'avenant n° 4 au 20 juin prochain. Il convient donc de prolonger la convention d'un an. Par ailleurs, le maire informe que l'acte de vente a été signé ce matin 8 juin entre CITIVIA et FRITSCH Immobilier.

**Objet : ZAC CENTRE - Convention publique d'aménagement – avenant n° 5**

**Vu** la délibération du 20 février 2006 créant la Zone d'Aménagement Concerté CENTRE

**Vu** la délibération du 15 mai 2006 approuvant le projet de concession d'aménagement présenté par la SEMHA

**Vu** la signature de la convention publique d'aménagement d'une durée de quatre ans, le 20 juin 2006

**Vu** la délibération du 13 septembre 2010 approuvant l'avenant n° 1 prorogeant la durée jusqu'au 20 juin 2013

**Vu** la délibération du 10 juin 2013 approuvant l'avenant n° 2 qui proroge la durée de la convention au 20 juin 2016

**Vu** la délibération du 13 juin 2016 approuvant l'avenant n° 3 qui proroge la durée de la convention au 20 juin 2018

**Vu** la délibération du 11 juin 2018 approuvant l'avenant n° 4 qui proroge la durée de la convention au 20 juin 2020

**Vu** que les transactions foncières ont été retardées suite au confinement

**Après** avoir entendu les explications de monsieur le maire

**Après** en avoir délibéré

**Le conseil municipal**

**Pour**                **19**

**Contre**            **0**

**Abstention**      **0**

**APPROUVE** la prorogation de la durée initiale de la convention de 1 année soit à 15 années et qui s'achèvera le 20 juin 2021

**Prend** acte que la participation du concédant (la commune) s'élève à 38 000 € dont le versement interviendra en 2020

-----

**4. Finances: mise en place du dispositif de paiement par internet**

Monsieur le maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures de locations de salles, de vente de bois, de concessions au cimetière. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Monsieur le maire expose les principales caractéristiques techniques du dispositif TiPi.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP

Monsieur le maire propose d'opter pour la seconde solution étant donné que le site de la DGFIP est sécurisé.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

#### Délibération : Création d'un service de paiement en ligne

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Considérant que la commune dispose de son propre site Internet,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE** de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP.

**AUTORISE** le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

----

## 5. Déconfinement

### 5.1 Ouverture des écoles

Avant de passer aux écoles, le maire informe que

- les services de la mairie fonctionnent normalement
- la bibliothèque ouvrira au public à partir du 15 juin, actuellement elle fonctionne en drive
- les salles communales sont fermées mais la salle polyvalente sera ouverte pour les entraînements sportifs individuels limités à 10 personnes

Le protocole sanitaire pour l'entretien des locaux scolaires est très contraignant.

Pour l'école élémentaire, une classe de 50 m<sup>2</sup> peut accueillir 12 élèves, en maternelle le nombre est limité à 10. Depuis le 18 mai, le CM2 a repris et le 25 mai le CP. Vu le nombre d'élèves des groupes d'élèves seront constitués.

## 5.2 Mise en place du dispositif 2S2C Sport, Santé, Culture, Civisme

Chaque conseiller a été destinataire de la convention. Ce dispositif fonctionnera à compter du 15 juin prochain, sur la base du volontariat et grâce au riche tissu associatif des activités diverses seront proposées. L'Etat finance à hauteur de 110 €, par groupe de 15 élèves et par jour. Les bénévoles sont sous la responsabilité de l'Etat. Les activités se feront à l'extérieur, en cas de mauvais temps, elles se dérouleront dans la salle de motricité de l'ancienne école maternelle.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention à intervenir.

-----

## 6. Divers

### **Compte rendu des délégations au maire :**

- Achat de 2600 masques réutilisables au prix de 7 800 € TTC
- Achat de 1500 masques chirurgicaux au prix de 1 194.79 € TTC.  
L'Etat finance à hauteur de 50 %.
- Vidéo sur les gestes barrières tournage et montage au prix de 258 € TTC.
  
- Déclaration d'intention d'aliéner  
1 appartement – 13 rue du Feldele – 175 000 €  
Terrain de 41a91 – ZAC Centre – 420 000 €

### **Recensement de la population en 2021** du 21 janvier au 20 février.

Désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Il devra être à l'aise avec les outils informatiques simples.

Le temps de travail du coordonnateur est estimé à 20 jours (1 jour de formation, 8 jours de préparation et 11 jours de réalisation) : aucun conseiller n'est volontaire.

**Conseil municipal** – établissement d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du conseil : Monsieur Bertrand MARCONNET et Madame Sylvie PERRIN sont volontaires afin de réfléchir et de rédiger un projet de règlement intérieur.

### **Commission communication** – établissement du prochain Illfurth/infos

Un prochain Illfurth infos paraîtra sous peu afin d'inciter la population à rejoindre les commissions communales nouvellement créées.

### **Commission communale des impôts directs**

Le conseil municipal doit proposer 32 contribuables.

8 titulaires et 8 suppléants seront retenus par la direction générale des finances publiques.

Les contribuables proposés seront informés et le conseil approuvera la liste définitive lors du prochain conseil.

### **Remerciements** enregistrés à l'occasion de leur anniversaire

Madame Odile SCHWEITZER,

Monsieur et Madame Horst et Gabrielle DOLLE,

Madame Suzanne ROUCH,

Madame Marie Odile GOEPPER,

Monsieur Didier HARTEMANN,

Monsieur Claude GREDY,

Madame Alice DOCKWILLER,

Madame Pétra ELVIRA,

Madame Annette LEHNING,

Monsieur Jean KEGLER,

Monsieur Gilbert NUNINGER

### **Interventions diverses**

Madame Régine DOLLE informe que suite au compromis de vente avec le Syndicat de l'III, la cession de son terrain n'est toujours pas réglée.

Madame Emile ERISMANN fait part des doléances de riverains qui se plaignent de l'incivilité des jeunes.

Madame Carine TSCHIEMBER signale que le fossé rue de Reiningue, près de la propriété ROMDHANI, devrait être curé.

Madame Anne SEITHER demande si le propriétaire du bâtiment 26 route de Mulhouse a un permis car elle n'a vu aucun panneau.

La prochaine réunion est fixée au lundi 6 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 23 heures.